

Les partenaires sociaux sont parvenus hier à un projet d'accord interprofessionnel sur la formation professionnelle. Il crédite le compte personnel de formation de 35 heures par an et par personne et prévoit une refonte des systèmes de financement. Mais sera-t-il à la hauteur des attentes du gouvernement qui prévoit d'annoncer, mardi 27 février, ce qu'il en retient ?

Il a fallu une dernière séance, hier en début d'après-midi, pour sceller le projet d'accord national interprofessionnel (ANI) sur la réforme de la formation professionnelle. Car après plus de 14 heures de débats au siège du Medef les partenaires sociaux ont stoppé leurs échanges, jeudi au petit matin, pour se retrouver vers 13h30 pour "une dernière relecture".

Ce projet d'accord sera ensuite soumis aux instances de chaque organisation qui se prononceront dans les jours à venir. Mais sans attendre, Muriel Pénicaud annoncera, mardi 27 février, "le volet formation professionnelle" du projet de loi sur la "sécurisation" (regroupant l'apprentissage et l'assurance-chômage), présenté au printemps, et dont le député Sylvain Maillard a été désigné "responsable du texte" par le groupe LaREM (La République En Marche). Interviewée sur CNews à l'issue des négociations fastidieuses, la ministre du travail a exprimé "un avis contrasté". Elle a salué d'un côté "un vrai progrès" pour les droits à la formation des salariés mais a regretté que l'accord ne touche pas à "la complexité du système". "Il faut traiter l'architecture du système", "c'est le big bang dont le pays a besoin", a-t-elle insisté. Or, les partenaires sociaux réaffirment clairement ici leur rôle dans la gestion du système de formation et surtout la fonction d'intermédiation des Opca. L'exécutif, qui visait "une révolution copernicienne", penchait pour une désintermédiation, c'est-à-dire pour une relation directe entre l'individu et l'offre de formation...

Continua a leggere su actuel-rh.fr